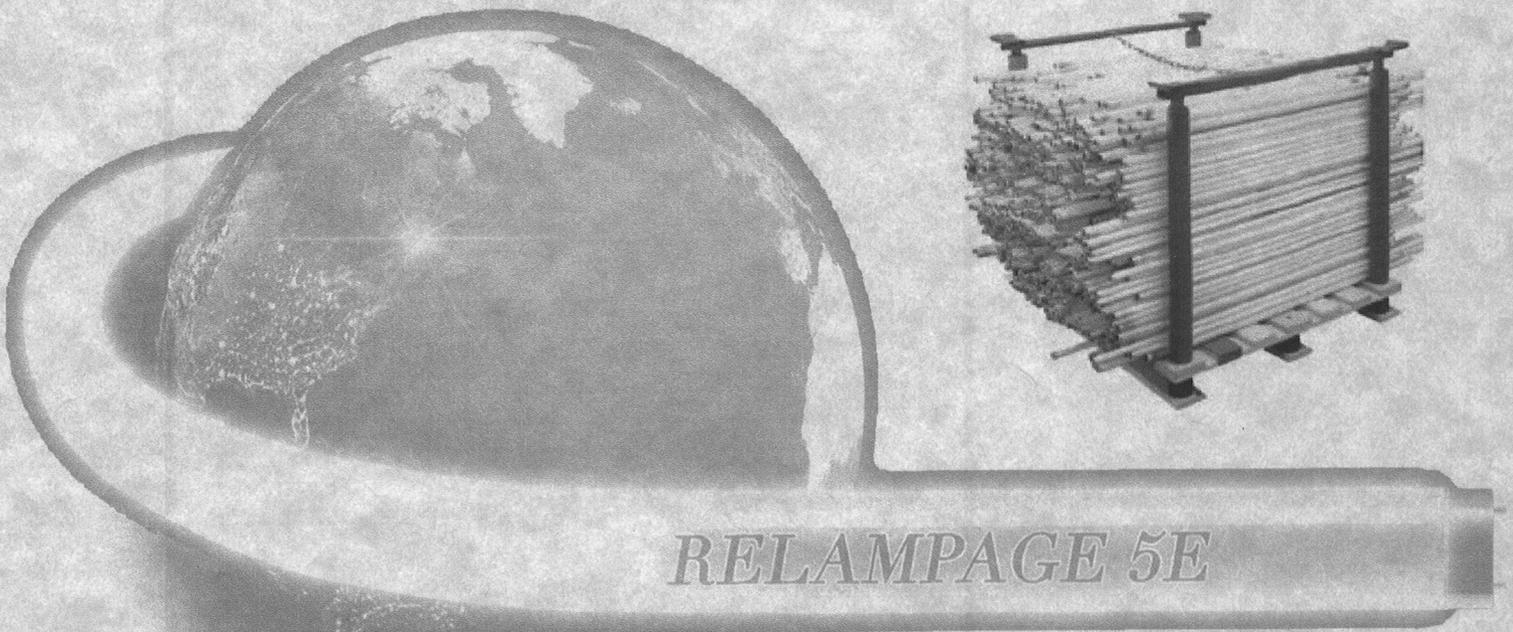


Les fluocompactes et fluorescents au Québec une question environnementale



RELAMPAGE 5E

Mémoire sur les matières de sources lumineuses

SORTIR LE MAL-ÉCLAIRAGE DE L'OMBRE

Jadis, l'homme vivait en harmonie avec la nature. Ces activités ne risquaient pas de mettre en péril l'équilibre fondamental, toutes ses ressources semblaient inépuisables. Mais la révolution industrielle ainsi que la démographie galopante sont venues remettre en question cet équilibre. Aujourd'hui, l'état des lieux de la planète soulève de graves questions sur l'avenir même de celle-ci et de sa population, impliquant du même coup des mutations et des ruptures dans nos sociétés et nos comportements. Cela nous oblige à passer aux actes en confrontant expériences, politiques et stratégies. Maintenant, le visage de la planète se retrouve modifié par nos activités, causé en grande partie par notre consommation insouciante demandant à la terre de produire plus qu'elle ne le peut. Actuellement, nous menaçons notre qualité de vie ainsi que la survie des générations futures.

Heureusement, depuis le début des années 70, une initiative internationale voit le jour et des voix s'élèvent pour réclamer une prise de conscience globale. Cette approche a un nom : le **DÉVELOPPEMENT DURABLE**. C'est un développement qui répond aux besoins actuels (**consommation**), sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins (**précaution**) et vise à corriger les erreurs commises (**réparation**). Mais cette notion que nous voulons instaurer repose sur une vision à long terme des multiples sphères de consommation. **Changer les attitudes est notre plus grand défi.**

Nombreuses ont été les tentatives de se doter de différentes politiques couvrant ce champ d'activités. Cependant, les interventions des différents ministères, en plus de comporter de nombreuses lacunes, ne sont pas toujours coordonnées. Les programmes et services en place ne s'harmonisent pas toujours, de nombreux vides et un grand nombre de complications et – souvent – de contradictions, ressortent. Malgré les nombreux efforts notés au cours des dernières années, des pas énormes restent encore à franchir avant que l'on ait des politiques d'ensemble cohérentes. Pressant, complexe et encore flou, le développement durable s'impose à beaucoup comme un réel changement de paradigme basé sur notre réalité à nous, dans la province du Québec, car la réalité des autres n'est certes pas la nôtre. La sensibilisation, l'éducation et la formation constituent d'importants leviers de changement. Les modifications de comportement ne se feront pas simplement.

UNE NOUVELLE VISION

Le consommateur et l'entreprise soucieuse d'appliquer les principes du développement durable devront jouer des rôles constructifs dans notre société en investissant dans des techniques efficacement écologiques, en respectant nos ressources naturelles, notre environnement et le capital humain afin de créer des produits et des services nouveaux. Quels sont les instruments dont disposent les consommateurs pour cela? Quelle est leur efficacité? Comment pourront-ils influencer nos comportements? Ces différentes questions ont conduit à la mise sur pied d'une action, celle que RELAMPAGE 5E a le plaisir de publier. Cette ébauche que nous présentons est le résultat du travail entrepris depuis les quatre dernières années, soit un ensemble d'observations qui, j'en suis sûr, permettront à nos décideurs de s'approprier des éléments de choix pour l'action. Elle constitue une initiative du programme « MOI J'ALLUME, C'EST CLAIR », soutenu financièrement par RELAMPAGE 5E, deux organismes qui se sont donné comme but de former, sensibiliser et informer tous les acteurs dans ce secteur d'activités.

La réduction à la source, la gestion sécuritaire et le recyclage du mercure dans les produits d'usage courant, la sensibilisation, l'éducation, la recherche, l'analyse et la surveillance stratégique sont maintenant devenus une priorité gouvernementale. Souvent, lorsque nous parlons de lampes fluocompactes et fluorescentes, nous pensons au mercure en premier lieu comme matière dangereuse; nous oublions trop souvent que les fluorescentes et fluocompactes contiennent aussi du phosphate, matière dangereuse et de lixiviation. Les fluorescents ont réintégré le marché

résidentiel sous forme de lampes fluocompactes dont l'achat est fortement encouragé par les gouvernements et les fournisseurs de produits d'éclairage ou d'énergie, ce qui est compréhensible puisque ceux-ci réduisent la quantité d'énergie de consommation et que cela contribue à la réduction des effets de serre.

Sur le marché québécois, on compte environ 14 millions de fluocompactes. En 2004, sur l'ensemble du territoire canadien, seulement 7 % des lampes fluorescentes et fluocompactes étaient détournées de l'enfouissement. Ce qui explique ce faible taux de détournement est qu'il existe seulement deux entreprises qui les recyclent, soit Contech, à Dorval, et RLF, à Coteau-du-Lac.

RELAMPAGE 5E agit actuellement comme partenaire de Contech à Dorval, car nous savons que celle-ci en fait vraiment du recyclage. Cependant, nous éprouvons une difficulté qui est liée au fait que les travaux ne se font pas ici au Québec : les matières recyclables sont transportées vers Toronto, le seul endroit où on détient la technologie pour un tel recyclage.

À la fin janvier 07, RECYC-QUÉBEC a réuni plusieurs acteurs engagés dans ce type de recyclage afin de discuter de la problématique de la récupération et du recyclage des lampes fluorescentes et fluocompactes au Québec. Invités à cette rencontre, nous avons pris connaissance qu'elle interviendrait auprès des municipalités et des principaux fournisseurs de produits d'éclairage afin de favoriser la mise en place d'un système de collecte et de recyclage des lampes fluorescentes et fluocompactes dans le secteur municipal.

Nous savons aussi que les municipalités et services gouvernementaux tels que les écoles et les institutions publiques avaient jusqu'à janvier 08 pour mettre en place leur programme de récupération qui devait passer par les éco centres. À la suite de cette rencontre, dans les mois qui ont suivi, nous avons reçu plusieurs appels de responsables municipaux qui nous demandaient de présenter des soumissions afin d'obtenir des services de récupération. Nous avons rencontré les municipalités ainsi que des responsables du gouvernement québécois à des fins d'évaluation concernant les services demandés. Ce sont nos inquiétudes grandissantes qui nous ont amenés à réagir.

PORTRAIT DE LA SITUATION

LIEUX ET CONTENANTS D'ENTREPOSAGE

Après plusieurs rencontres municipales et gouvernementales, nous croyons essentiel de nous pencher plus sérieusement sur la situation dont nous avons pris connaissance. L'entreposage des produits lixiviables requiert des mesures très importantes à respecter pour éviter de nuire à l'environnement du travailleur, ainsi qu'à l'environnement en général. Lors de nos visites, nous avons appris que l'entreposage qui sera fait au niveau municipal serait externe dans les éco centres, et que des contenants de carton seraient utilisés. Même si ces contenants étaient entreposés dans une cache en bois hermétiquement fermée, avec nos années d'expérience, nous savons que ceux-ci constituent tout de même une problématique. L'entreposage étant fait dans un lieu humide, cela rend les boîtes de carton fragiles et augmente la probabilité de bris des fluocompactes et fluorescents.

Pour comprendre le danger que cela représente, il faut savoir que le plus haut risque environnemental lié au fluocompacte consiste en sa manipulation : dès la cueillette, nous savons que, souvent, le fluocompacte est brisé dans son contenant, ce qui constitue une problématique à laquelle nous devons tout de suite répondre si nous avons le désir d'éviter que le produit ne devienne lixiviable sous la pluie ou qu'il entre en contact avec l'air du travailleur ou se propage dans l'environnement.

Voilà autant de raisons qui nous poussent à promouvoir l'utilisation d'un contenant de plastique, qui devrait être exigé par les autorités. Ce contenant fera l'objet d'un projet pilote pour RELAMPAGE 5E, et ce, si possible en partenariat avec le gouvernement. Nous avons déposé une demande au ministère du Développement durable du Québec en ce sens. Nous croyons aussi important que ledit contenant soit construit pour éviter des bris à l'interne; nous avons breveté un produit qui répond à ce besoin.

Comme vous le savez sûrement, la loi ne prévoit pas grand-chose sur l'entreposage des matières de sources lumineuses. Nous croyons important de nous pencher immédiatement sur la question, puisque cela demeure le problème le plus répandu au Québec, tant au niveau industriel que municipal, et même gouvernemental : le manque de règles et d'action sécuritaire au sein même du gouvernement provincial en fournit la preuve.

INTERACTION AVEC D'AUTRES MATIERES DANGEREUSES

Nous avons aussi pris connaissance d'une faiblesse majeure au niveau du transport des matières de sources lumineuses. À la suite de nos rencontres avec les municipalités, plusieurs intervenants nous mentionnaient que l'entreprise de transport avec laquelle ils transigent était une entreprise qui récupère aussi les vieux contenants de peinture. Encore ici, il existe une méconnaissance au niveau des instances municipales qui peut créer d'éventuels problèmes, que nous pouvons éviter immédiatement.

Il est impératif que nous ne permettions aucun transport de produits liquides dans le même conteneur que les produits lixiviables que sont les fluocompactes et fluorescents. De plus, comme nous avons reçu ces informations des municipalités elles-mêmes, nous concluons que la démarche de l'entreposage ainsi que celle du transport et du traitement des matières de sources lumineuses doivent être accompagnées d'une formation tant au niveau du travailleur que du gestionnaire de ces matières.

UTILISATION DES ECRASEURS (CONCASSEURS)

D'autre part, avec notre expertise dans le domaine des matières de sources lumineuses et du développement durable, nous ne comprenons pas pour quelle raison l'on permet encore l'utilisation des écraseurs de fluocompactes et fluorescents. Ceux-ci sont utilisés dans plusieurs industries et même dans le secteur municipal. Cet écraseur donne l'occasion à des industries de s'improviser en gestion des fluocompactes et fluorescents.

Les industries utilisent cet écraseur pour éviter l'entreposage qui requiert espace et temps de gestion, mais l'écraseur représente une utilisation très nuisible à la santé du travailleur et de l'environnement. Lors du bris d'un fluorescent, nous entrons en contact avec le mercure par l'air : puisque la consistance du mercure en contact avec l'air donne une composition toxique multipliée par sept, le travailleur ou toute personne présente inhale le mercure à des taux nocifs. Nous croyons donc que tout type d'écraseur nuit à l'environnement et au travailleur et devrait être interdit sur le marché au Québec.

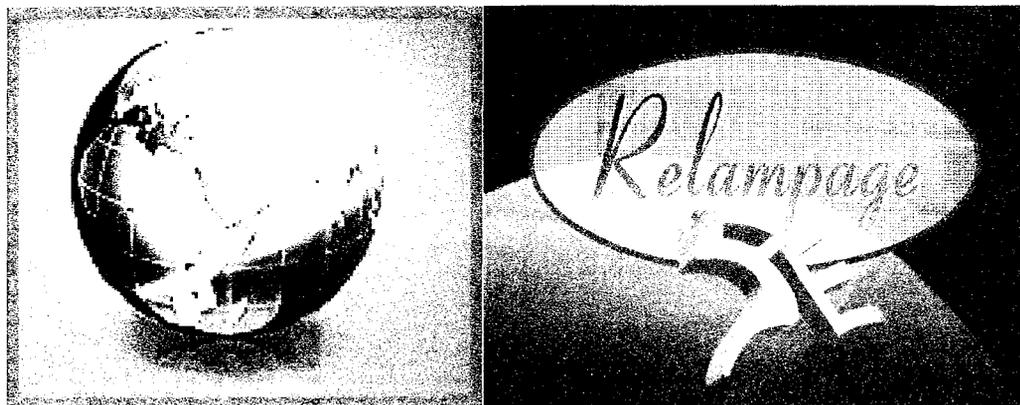
Le prix élevé pour le recyclage de tels produits constitue toujours une contrainte majeure, et les perspectives d'économies d'électricité ne suffisent pas à le justifier aux yeux des consommateurs. Le contournement de cet obstacle nécessite une compréhension des motivations qui nous mènent à un déficit de positionnement, ce qui limite la récupération en l'absence de programmes spécifiques d'incitation.

MANQUE D'INFORMATION ET DE FORMATION

La réduction des prix peut contribuer à motiver les consommateurs, mais d'autres éléments peuvent avoir aussi leur importance. Les barrières liées au défaut d'information et de sensibilisation des consommateurs ainsi que le manque de formation et d'information auprès de l'industrie constituent une faille majeure. On peut estimer que ces contraintes relèvent d'un déficit de promotion et de budget ainsi que d'un manque de communication institutionnelle. Aucune campagne nationale n'a en effet indiqué clairement aux consommateurs québécois l'intérêt collectif que présente toute cette technologie. Une telle campagne serait aujourd'hui justifiée compte tenu des enjeux énergétiques et environnementaux et de l'importance symbolique de la fonction éclairage, pour combler ce retard accumulé.

Les modalités pratiques de sa mise en œuvre resteraient à définir, mais les programmes antérieurs suggèrent que cette promotion soit accompagnée d'incitations financières, même limitées, et qu'elle associe l'ensemble des acteurs potentiellement concernés, tout particulièrement les producteurs et les distributeurs. C'est sur une base d'**analyses techniques, économiques et environnementales** que nous pourrions évaluer ces nouveaux outils, ces analyses fournissant une appréciation plus fine des potentiels réalisables. Ce sera à partir de ces données de motivation d'achat des consommateurs que nous pourrions baliser toutes les stratégies d'innovation de nos industries et déterminer ainsi les rôles de nos distributeurs dans la promotion des produits considérés.

Œuvrant depuis quelques années dans la récupération en fin de vie des sources lumineuses possédant du mercure lui-même recyclable, RELAMPAGE 5E est l'une des premières entreprises à accompagner ses actions d'information et de formation au Québec. Conscients du besoin actuel, nous sommes devenus avec le temps de grands dépisteurs. Le développement de notre expertise nous a permis de devenir des pionniers dans l'analyse et ainsi garder le cap : nous encourageons et investissons dans l'innovation et la responsabilité élargie par le biais de la réglementation. Nous sommes à juste titre fiers de cette nouvelle expertise, de cette connaissance nouvellement spécialisée et du professionnalisme acquis sur notre parcours. Ces points forts doivent être accrédités par un partenariat entre l'industrie et le gouvernement au sein d'un programme d'analyse stratégique du secteur des matières de sources lumineuses.



NOS DEMANDES

Afin d'appuyer et confirmer notre travail de pionnier en ce qui concerne la récupération et le recyclage des sources lumineuses possédant du mercure en fin de vie, nous vous demandons :

1. l'aide à l'acquisition de la technologie nécessaire pour devenir des recycleurs autonomes au Québec;
2. une application de certification d'obligation gouvernementale pour la formation, la sensibilisation et l'information en gestion des matières de sources lumineuses;
3. l'obligation à la formation en santé et sécurité au travail face à la manipulation des matières de sources lumineuses;
4. la considération des matières de sources lumineuses recyclables comme des produits dangereux résiduels et leur traitement comme une classe différente des autres types de matière recyclable;
5. la modification de la loi sur le transport pour ce type de produits;
6. l'interdiction de la vente et de la manipulation des écraseurs mobiles pour concasser les matières de sources lumineuses dangereuses.
7. le respect des normes d'utilisation environnementale et de la santé et sécurité par la vérification obligatoire des matières de sources lumineuses comme les autres matières dangereuses;
8. la création et l'exigence d'un permis d'entreposage de matières dangereuses avec vérification et rapport annuel des lieux;
9. la création d'une concertation d'analyse stratégique intergouvernementale et parapublique dans une optique de développement durable.

L'ébauche que RELAMPAGE 5E propose est une solution structurelle pratique qui réglerait les faiblesses inhérentes de la gestion actuelle des matières de sources lumineuses. L'application inefficace de la réglementation suscite de vives préoccupations et il est certain qu'une analyse stratégique unique ne pourra produire de bons résultats si l'industrie ne mise pas sur les points forts actuels du gouvernement et si elle n'est pas protégée par un encadrement gouvernemental efficace. Le Québec serait le premier gouvernement à travers le monde à se doter d'une telle stratégie qui réparerait les erreurs déjà commises. Le Québec a besoin d'une analyse structurée et fondée sur la réalité de la population québécoise.

Cette commission devrait identifier et mettre en place des politiques et des structures qui répondront aux besoins des consommateurs des secteurs résidentiels, industriels et autres. Elle devrait aussi conseiller et informer le Ministère sur les grandes questions posées lors de l'instauration de la réglementation et de la stratégie structurelle sur la récupération et le recyclage de l'éclairage. Elle devrait enfin tout mettre en œuvre pour reconnaître, favoriser et promouvoir les meilleures pratiques au sein de l'industrie, de la distribution, de la récupération et du recyclage des sources lumineuses dans l'intérêt de la santé des consommateurs québécois et de l'environnement.

RELAMPAGE 5E

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Entreprise : RELAMPAGE 5E
Entretien et entreposage des matières sources lumineuses recyclables

RELAMPAGE 5E, est une entreprise incorporée selon la partie 1A depuis le 26 mars 2005

Ses objets sont : Récupération des matières sources lumineuses recyclables
Éducation populaire et sensibilisation à l'environnement

Bureau exécutif : 3353, rue BOSSUET, local 302
LAVAL-OUEST (Québec) J7P 5B4

Présidente : Madame Micheline Lapointe
Vice Président : Messieurs Serge Lapointe
Téléphone : (450) 974-9900
Télécopieur : (450) 974-9905
Site Internet : www.relampage5E.ca
Courriel : info@relampage5E.ca

Responsable de la liaison gouvernementale

Hélène Michaud
Agent de Promotion
Tél : 450 478-5671
Cell : 514 952-5671

